PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures huit minutes, le Conseil municipal de la commune de Gorron, légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents: 20

Etaient présents: M. ALLAIN J.M., Maire – Mme FOURNIER C., M. DIVAY N., Mme COTTEAU B., M. CONEUF R. Adjoints – POIRIER J., ROUSSEAU J-J conseillers municipaux délégués – CHENE A., CRONIER A., DELANGLE C., DOUDARD J., DUVAL L., FOURMOND L., GALLIENNE C., GUERRIER G., HUBERT F., JUGUET S., LEVEQUE M., LHUISSIER J., MARTIN P., PIQUET P., Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. BOULLE D. donne pouvoir à Mme CRONIER A.,

Excusée: Mme LEJEUNE G.

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire souhaite remercier l'ensemble du conseil pour leur participation lors des séances de conseil.

Secrétaire de séance : M. HUBERT F.

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 novembre 2023.

M. le Maire interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 09 novembre 2023.

M. MARTIN: le PV de la séance de conseil municipal du 9 novembre 2023 est fidèle à ce que qui a été dit en séance contrairement à celui de la réunion du 05 octobre 2023 pour laquelle il nous a présenté un PV tronqué. Pour rappel il nous avait été présenté en guise de dossier sur l'église, un diaporama touristique. La décision du Maire au sujet de l'église n'a jamais été présentée en séance de conseil, j'aurais aimé qu'elle le soit. Il y a eu une procédure d'urgence de lancée pour essayer de passer outre toutes les obligations du conseil municipal, et vu les délais dans lesquels tout ceci s'est passé, nous aurions pu être informé en séance de toutes les décisions prises.

M. le MAIRE : je me permets d'intervenir pour vous rappeler que la décision du maire a été évoqué en séance de conseil.

M. MARTIN: jamais!

M. le MAIRE : elle a été présentée en commission des finances et elle a été énoncée dans les décisions du Maire. Effectivement les décisions du Maire affichées en début de séance ne sont pas détaillées.

M. MARTIN: Néanmoins cette décision du Maire aurait dû être présentée avec toutes les justifications, ceci doit être argumenté, détaillé.... Votre seuil de 214 000[€] relatif aux dépenses que vous pouvez engagées, a été largement dépassé. Les services de la Préfecture en ont été informé, vous leur avez d'ailleurs apporté les réponses à leur sollicitation, maintenant il faut attendre que les services de la Préfecture terminent d'analyser vos réponses. Lorsque j'ai demandé à vos services l'enregistrement du PV du 5 octobre 2023 comme par hasard, l'enregistrement est inaudible! Quand vous dites que les décisions du Maire ont été transmises: oui! Mais j'avais demandé celles de 2020 et 2021, elles ne nous ont été communiquées que le 18 juillet 2023! C'est une liste qui nous a été envoyée, elles n'ont jamais été présentées en séance de conseil.

M. le MAIRE : Je suis d'accord avec vous ! Peut-être est-ce dû à la COVID je ne sais pas ! Sincèrement ce n'est pas de la mauvaise volonté de ma part. Nous étions peut-être à l'époque dans un système moins rigoureux

M. MARTIN : Vous avez certainement raison sur la COVID néanmoins j'aurais aimé, dans l'envoi qui nous a été fait, d'avoir à postériori tous les éléments plus détaillés.

M. le MAIRE : nous pouvons vous les communiquer, il n'y a aucun souci par rapport à cela.

M. MARTIN: Quand vous dites qu'il n'y a aucun souci, excusez-moi mais j'ai demandé d'avoir le détail quant à la décision du Maire, présentée à la commission des finances du 26 octobre 2023 concernant les travaux effectués au premier étage de la mairie, j'ai écrit plusieurs fois à vos services pour demander les éléments: vous ne m'avez jamais répondu! Vous nous envoyés les PV de toutes les commissions mais celui-ci, du 26 octobre, je ne l'ai pas!

M. le MAIRE : Je vais me permettre de donner la parole au secrétaire général pour vous apporter une réponse

M. le Secrétaire Général : c'est un impair de notre part

M. MARTIN: Ce n'est pas possible que ce soit un impair! Je vous l'ai réclamé 5 fois, téléphoné à plusieurs reprises. M. le Maire, vous m'avez proposé de passer en mairie pour consulter les comptes-rendus des commissions d'appels d'offre. Je ne suis pas venu de mon propre chef, j'ai demandé rendez-vous en amont et je n'ai jamais eu de rendez-vous.

M. Le MAIRE: M. MARTIN, vous constatez que ce n'est pas moi qui empêche que l'on vous communique les documents! Concernant les commissions d'appels d'offre, on donne les résultats selon des critères bien définis: technicité et prix. Pour le reste dans le cadre du RPGD vous n'avez pas à avoir les éléments concernant les entreprises. Vous savez que ce soir, une proposition va être faite au conseil municipal, dont vous êtes concernés; il s'agit de constituer la commission d'appel d'offre et quand je vous ai interrogé vous m'avez répondu oui. Donc on vous propose d'intégrer la commission d'appels d'offre en tant que membre titulaire, comme ça il n'y aura plus de soucis, de suspicion et vous serez là pour nous rappeler la légalité des procédures.

M. MARTIN: Je ne suis pas là pour ça! Je demande simplement qu'au niveau des décisions du Maire, cela soit plus lisible, quitte à convoquer un conseil municipal extraordinaire lorsqu'il y a de telles décisions à prendre. Il y a très peu de collectivités à prendre des décisions du Maire.

M. le MAIRE : je vous rappelle que ce pouvoir de prendre des décisions du Maire a été voté lors de l'élection du maire. Toutes ces décisions sont prises en accord avec le bureau municipal. Quand on peut éviter d'en prendre, bien évidemment c'est mieux.

M. MARTIN : Le conseil municipal du mois de juin 2020, vous a donné délégation concernant les décisions du Maire, moi je propose que nous mettions à l'ordre du jour d'un prochain conseil, la révision de votre délégation

M. le MAIRE : M. MARTIN, en 2020 vous avez voté ?

M. MARTIN : j'ai voté contre!

M. le MAIRE : Effectivement vous avez voté contre mais cette délibération a été actée par les autres membres du conseil. On ne va pas revenir sur toutes les décisions qui ont été prises en 3 ans.

M. MARTIN : Je souhaite que le conseil municipal débâte !

M. le MAIRE : Tous les sujets sont étudiés en amont en commissions, ces dernières proposent au conseil municipal. Je vous rappelle que les décisions du Maire sont prises en accord avec le bureau municipal. Il y a des instances qui décident par rapport à ceux qui exécutent. Maintenant au niveau du conseil municipal lorsqu'il y a une nécessité première, je ne vois pas pourquoi on n'en parlerait pas en séance.

M. MARTIN : Dans les décisions du Maire que vous m'avez envoyé en juillet, dans toutes ces décisions, on n'en n'a jamais discuté en séance de conseil ! Par exemple les emprunts que vous faites....

M. le MAIRE met fin à la discussion

M. MARTIN : Je souhaite néanmoins proposer lors d'un prochain conseil municipal la révision de votre délégation.

M. le MAIRE : Vous souhaitez mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil ?

M. MARTIN: Oui exactement!

M. le MAIRE : Si vous le voulez ! Nous en débattrons lors du prochain conseil municipal

Mme FOURNIER s'adresse à M. MARTIN : Excusez-moi il s'agit des décisions du Maire ou de la délégation que vous souhaitez évoquer à la prochaine séance de conseil municipal ?

M. MARTIN : Il s'agit de la délégation au maire. Je remets en cause la façon de fonctionner de M. le Maire avec sa délégation. Et je vous confirme que sur le Bocage Mayennais, très peu de maires prennent des décisions du Maire.

M. Le MAIRE : Je vous invite à aller assister à d'autres conseils d'autres communes, vous verrez les ordres du jour et vous serez stupéfait ! Je ferme la parenthèse. Ce sujet sera débattu lors de la prochaine séance. Vous aurez tous les éléments en amont

M. MARTIN : Je considère que lors des séances de conseil, il ne s'y passe que des choses inintéressantes et les choses essentielles sont décidées en commissions.

M. le MAIRE à M. MARTIN : Avez-vous d'autres remarques ?

M. MATIN : Non, d'ailleurs je vais quitter la séance. Cela va faire 4 ans que je viens en séance de conseil municipal, c'est une pantalonnade ! Votre manière de diriger est très surprenante.

M. le MAIRE : Vous insultez le conseil municipal vis-à-vis de tous les Gorronnais qui ont voté pour nous ! Je prends note.

M. MARTIN : Notez qu'à moi tout seul je représente un certain nombre de gorronnais qui ont voté pour moi.

M. le MAIRE : Mais nous les respectons, comme nous pouvons respecter votre temps de parole. D'ailleurs cela fait maintenant 20 minutes que vous parlez.

M. MARTIN: Vous pensez que vos délits judicaires passionnent les gorronnais?

M. FOURMOND : Vous en êtes responsable !

M. le MAIRE: M. MARTIN, je pense que tout le monde ici peut en témoigner, quand on regarde les propos que vous tenez dans le bulletin municipal, sincèrement nous ne sommes pas méchants, nous retranscrivons mot pour mot ce que vous nous envoyés. Je pourrais très bien ne pas les publier lorsqu'il y a des propos diffamatoires. Vous avez une manière d'écrire, très intelligente qui met toujours la suspicion. Dans les ¾ des éléments que vous avez publiés, vous n'avez jamais été positif. A chaque fois vous êtes dans la destruction, et vous détruisez qui ? Le Maire!

M. MARTIN: Il y a beaucoup de choses sur lesquelles je suis positif d'ailleurs je vote 90 % des délibérations en séance de conseil, je ne suis pas toujours négatif!

M. MARTIN se prépare à quitter la séance

Mme CRONIER : Ce qui est surprenant c'est que nous avons complètement dévié du premier sujet qui était l'approbation du PV du 9 novembre 2023.

M. MARTIN: J'attends le PV de la dernière commission des finances demain!

M. le MAIRE: Mais vous l'avez eu!

M. MARTIN : Absolument pas je vous l'ai réclamé à plusieurs reprises ! Je parle de la commission des finances du 26 octobre 2023

M. le MAIRE : Je vous invite à être plus respectueux, car quand vous parlez de pantalonnade, c'est pour moi de l'insulte par rapport à tous les gorronnais

M. MARTIN : Ce n'est pas une insulte c'est une réalité!

M. le MAIRE : Vous voyez, vous insistez encore ! vous allez nous quitter M. MARTIN ?

M. MARTIN: Oui parce que les sujets importants ne sont pas étudiés en séance de conseil. J'ai une responsabilité vis-à-vis des gorronnais. Je sais que vous allez faire un monologue pendant 3 heures. À mon sens il n'y a pas de sujet important à l'ordre du jour. Tout passe en décision du Maire!

M. le MAIRE à l'assemblée : est-ce que vous approuvez les propos de M. MARTIN ? À savoir, que les décisions sont approuvées en commission ?

M. MARTIN : Je n'ai pas dit cela : les commissions proposent au conseil et le conseil est souverain. Les décisions du Maire doivent être présentées en séance de conseil avec plus de détail (chiffrées et argumentées)

M. Le MAIRE : Vous n'allez même pas assister à votre probable élection en tant que membre titulaire de la commission d'appels d'offre ?

M. MARTIN : Mais ça c'est normal que l'opposition soit représentée dans la commission d'appel d'offres.

M. le MAIRE : Ce n'est pas une obligation ! c'est au quotient électoral ! On veut vous faire confiance en nous apportant une certaine rigueur, vous pouvez apporter quelque fois des idées intéressantes. Vous pouvez participer plus activement à la commission des finances dont vous faite parti.

M. MARTIN: Vous ne tenez jamais vos promesses! L'association des citoyens gorronnais qui, fréquemment vous interroge sur des sujets auxquels vous ne répondez jamais.

M. le MAIRE : Concernant l'association des citoyens gorronnais, je suis désolé mais je les ai invité à venir à une réunion mais ils ont refusé, que voulez-vous que je vous dise ?

M.MARTIN : Quand le président de cette association m'écrit, je lui répond, alors répondez simplement aux questions qu'ils vous posent !

M. le MAIRE : Sincèrement je pense que vous avez le temps de lire leurs demandes, qui ne sont jamais concises. On a autre chose à faire que de lire sans arrêt les mêmes choses. Maintenant concernant l'association des citoyens gorronnais j'invite tous les membres de cette association à participer à une réunion en ce début d'année. Cette association ne m'a jamais sollicité pour avoir un entretien.

M. MARTIN: répondez à leurs questions comme aux miennes.

M. FOURMOND demande la parole et souhaite que les débats cessent entre M. MARTIN et M. le MAIRE et invite ce dernier à passer à l'approbation du PV du 9 novembre dernier.

M. le Maire interroge de nouveau l'assemblée pour d'éventuelles remarques concernant le PV du 9 novembre, personne ne s'étant manifesté, le PV est adopté à l'unanimité des membres présents à l'exception de M. MARTIN qui souhaite s'abstenir.

Avant le départ de M. MARTIN, M. LEVEQUE souhaite s'adresser à ce dernier : je suis parmi les plus anciens ici puisque je suis à mon 4ème mandat. Lors de mon 1er mandat, nous étions 12 de la majorité et 11 de l'opposition et je dois vous avouer que je n'ai jamais connu de scène comme nous venons de vivre. L'opposition proposait des sujets, qui parfois étaient pris en compte et mais tous avions l'envie de faire avancer les choses. L'exemple d'une solidarité lors de manifestation communale comme le Téléthon, Virades... or M. MARTIN vous représentez à vous seul 20% de la municipalité mais on ne vous a jamais vu lors de ces manifestations pour donner de votre temps et quand on fait partie de l'opposition on se doit d'être constructif, on ne doit pas toujours être dans le négatif. Et notamment lors des élections, des permanences ont été mises en place, vous deviez assure 1/5ème compte tenu des 20% que vous représentez mais on ne vous a jamais vu ! Et au regard de la loi vous auriez très bien pu être suspendu pendant un an. Je tiens ces éléments de source sûre puisque j'ai interrogé la Préfecture, étant donné que vous êtes procédurier !

M. MARTIN: M. LEVEQUE, quand les associations me sollicitent, je leur réponds toujours. Beaucoup d'évènements ont lieu le week-end et personnellement, je travaille tous les week-ends. Si une association me demande un soutien quelconque, quand je peux le donner je le fais.

M. LEVEQUE : Alors maintenant prouvez-le! Je ne suis pas un politique de nature mais un associatif et on se doit toujours de trouver un moyen pour avancer, un politique trouve parfois une excuse!

M. MARTIN: J'ai beaucoup d'admiration pour vous M. LEVEQUE mais je suis étonné de vos propos

M. le MAIRE : Merci M. LEVEQUE pour votre prise de parole. Simplement, il est vrai que certaines personnes travaillent le dimanche, mais les autres jours de la semaine peuvent être également dédiés aux associations caritatives

M. MARTIN quitte l'assemblée à 20h32.

I CADRE DE VIE

Rapport Prix Qualité du Service eau du SENOM et du service SPANC

Pour rappel de SPANC est le service public d'assainissement non collectif (dans les campagnes). M. le Maire rappelle que ce rapport a été envoyé en amont à l'ensemble des conseillers pour que qu'ils puissent l'étudier et en prendre connaissance. M. Le Maire interroge l'assemblée sur d'éventuelles interrogations. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau du SENOM et du service SPANC fait apparaître principalement les éléments suivants :

Service SPANC:

• en 2022 : 563 prestations effectuées dans le cadre du service

• en 2022 : 51 742 € → montant des recettes d'exploitation

• maintien des indicateurs de performance entre 2021 et 2022

Maxime LEMOINE, qui travaille au SPANC est dédié uniquement pour cette mission

RPQS eau potable (SENOM):

- 7 593 abonnés en 2022, le SENOM regroupe 20 communes du nord-ouest Mayennais. Les abonnés sont représentés par les particuliers mais également les entreprises, les EHPAD...
- 1 068 603 m3 consommés en 2022. Une entreprise à elle-seule en consomme 30%, il s'agit de SOFIVO à PONTMAIN. Le gouvernement tente à revoir sa copie; actuellement plus vous consommez moins vous payer; à l'avenir plus vous consommerez, plus vous payerez. Ceci pour inciter les personnes à moins consommer d'eau et aux entreprises de revoir leur process quant à leur production, traitement et consommation d'eau

• Volumes exportés par le SENOM : 220 129 m3

• Volumes importés par le SENOM : 76 121 m3

• Montant d'une facture d'eau type (120 m3) : 395.97 € en 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de ce rapport annuel à l'unanimité des personnes présentes avec 21 voix pour dont 1 procuration

Zone d'accélération des Energies Renouvelables

Issues de la loi APER, les ZA EnR sont des secteurs témoignant avant tout de la volonté politique de la commune d'accueillir des installations d'ENR sur son territoire et donc d'agir en faveur de la transition énergétique.

Elles sont à définir par type d'énergie renouvelable (photovoltaïque sur bâtiment, photovoltaïque au sol, éolien terrestre, chaleur renouvelable, méthanisation...). Elles ne sont ni exclusive ni obligatoire. Dans une zone d'accélération, un projet d'EnR aura 3 avantages :

- l'assurance que la collectivité est à priori volontaire pour installer ce type d'énergie à cet endroit
- des durées d'instruction potentiellement réduites
- des avantages financiers

La concertation avec le public peut prendre la forme d'une mise à disposition d'un registre en Mairie pour recueillir les observations.

Au préalable un document a été transmis aux conseillers pour l'étude de ce sujet.

C'est à la Communauté des Communes du Bocage Mayennais de recueillir le souhait des collectivités. Il est possible d'inclure soit toute la commune soit des zones bien définies. Une réponse doit être apportée avant le 23 décembre 2023.

M. le Maire précise que des règles seront établies et qu'il ne pourra être mis en place de telles installations sans le soutien, l'avis et l'aide des services de l'État, des départements, voire de la Région. M. le Maire propose que ce type d'installation puisse être implanté sur l'ensemble de la commune comme la plupart des autres collectivités (à l'exception des communes situées en montagne, bord de mer...).

M. PIQUET indique qu'il faut se laisser plein de possibilité et que tout projet est à étudier.

M. le Maire émet une inquiétude pour le monde agricole. On parle jusqu'à 40% d'une parcelle pour ce type d'EnR, qu'entend-on par parcelle ? Au vu du nombre conséquent de dossier qui sont actuellement à l'étude, les agriculteurs doivent se pencher sur un système adapté à leur élevage, culture....

Mme CRONIER : l'objectif de cette Loi, c'est plus pour de la revente ou de l'autoconsommation pour la collectivité ?

M. le Maire indique que les deux sont envisageables et souligne qu'une collectivité peut arriver à une totale autoconsommation.

M. le Maire rappelle que depuis 2007, la commune de GORRON est équipée sur 4 bâtiments communaux (Espace Culturel Colmont, Le cinéma, la ferme de la Grille et la ferme de la Grange) de panneaux photovoltaïques. Dès 2010, GORRON s'est équipée d'une chaudière à bois déchiqueté avec un réseau distribuant bon nombre des bâtiments de la commune.

La commune de GORRON est déjà dans le process des énergies renouvelables.

Avis favorable à l'unanimité des personnes présentes avec 21 voix pour dont 1 procuration

Mme CRONIER s'interroge sur les ombrières comme sur les parkings, n'est-il pas possible d'équiper les tribunes du Stade de GORRON de ce type d'installation ?

M. le Maire indique la différence entre une ombrière et des panneaux photovoltaïques. Il pourrait être envisager une pose de panneaux photovoltaïque sur la charpente des tribunes à condition qu'elles soient renforcées.

II FINANCES, ÉCONOMIE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Centre d'Incendie et de Secours

Le projet du Centre d'Incendie et de Secours de GORRON sera situé à proximité de la nouvelle gendarmerie. L'implantation exacte est encore à l'étude.

Il s'agit d'envisager la participation financière de la commune à la construction du nouveau centre de secours du Bassin de Vie de Gorron.

Il est précisé que le coût estimatif prévisionnel de cette construction est à ce jour estimé à la somme de 1 083 333 € HT et que 50 % de ce coût doit être pris en charge de manière partagée par les communes concernées

Il est proposé la validation de la répartition des participations financières des communes selon les critères pondérés suivants :

- Population: 45 %

Potentiel financier: 45 %

- Superficie: 10 %

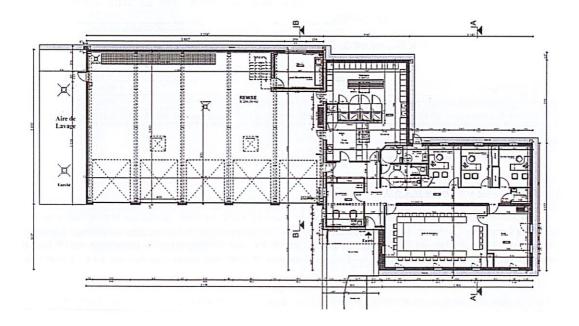
A noter que le montant précis de la participation communale dépendra de la participation ou non de la commune de COUESMES-VAUCÉ selon les trois hypothèses suivantes : en effet la commune de COUESMES-VAUCÉ est desservie pour une partie par le CIS d'AMBRIÈRES-LES-VALLÉES

Communes	Hypothèse COUESMES 100 %					Hypothèse COUESMES 50 %		Hypothèse SANS COUESMES	
	Population en €	Potentiel financier en €	Superficie en	TOTAL	%	% sans Couesmes	Répartition avec Couesmes 50%	% sans Couesmes	Répartition sans Couesmes
Gorron	115 238,54 €	137 316,21 €	5 536,69 €	258 091,44 €	47,65%	51,40%	268 248,13 €	51,40%	278 404,81
Brécé	37 865,36 €	31 834,33 €	13 667,50 €	83 367,19 €	15,39%	16,60%	86 647,94 €	16,60%	89 928,69
Colombier du Plessis	22 506,14 €	17 392,63 €	8 517,99 €	48 416,76 €	8,94%	9,64%	50 322,11 €	9,64%	52 227,45 €
Couesmes Vaucé	17 134,85 €	14 991,83 €	7 395,16 €	39 521,85 €	7,30%		19 760,92 €		
Hercé	14 293,84 €	11 680,77 €	3 949,25 €	29 923,86 €	5,52%	5,96%	31 101,45 €	5,96%	32 279,05 €
Lesbois	8 700,60 €	6 526,88 €	2 323,09 €	17 550,57 €	3,24%	3,50%	18 241,24 €	3,50%	18 931,91
Lévaré	13 050,90 €	10 397,30 €	4 452,58 €	27 900,78 €	5,15%	5,56%	28 998,77 €	5,56%	30 096,75 €
St Aubin Fosse Louvain	9 765,98 €	9 082,18 €	5 575,41 €	24 423,57 €	4,51%	4,86%	25 384,71 €	4,86%	26 345,85 €
Vieuvy	5 193,72 €	4 527,77 €	2 748,99 €	12 470,49 €	2,30%	2,48%	12 961,24 €	2,48%	13 451,99 €
Total	243 749,93 €	243 749,93 €	54 166,65 €	541 666,50 €	100,00%	100,00%	541 666,50 €	100,00%	541 666,50

✓ Les aménagements intérieurs

Les espaces créés doivent permettre l'accueil d'un effectif de sapeurs-pompiers volontaires correspondanement des véhicules prévus en hypothèse haute à savoir 5 engins de secours et comprenant les locaux suivant:

- Une zone vestiaires douches intégrant une séparation Hommes/Femmes ;
- Un bureau « salle opérationnelle » ;
- Un bureau chef de Centre d'Incendie et de Secours ;
- Un Bureau pour l'encadrement du Centre ;
- Une salle de formation;
- Une zone de détente avec local Amicale ;
- Locaux techniques;
- 5 travées de remise pour véhicules.



M. DIVAY fait remarquer que les calculs des pourcentages, présentés dans le tableau sont incorrects. Les calculs seront revus par les services de la CCBM.

Présentation de l'aménagement intérieur. Avec des effectifs féminins en hausse, il a fallu repenser l'aménagement notamment concernant les vestiaires.

Avis favorable à l'unanimité des personnes présentes avec 21 voix pour dont 1 procuration

Subvention association

Le CANOM et le Club des Agriculteurs Mayennais ont organisé le championnat départemental de cross court le 26 novembre à SAINT-DENIS-DE-GASTINES. C'est un regroupement de 700 athlètes (toutes les catégories représentées des éveils athlétisme aux masters en passant par le cross corporatif) qui comporte un budget de 6 450.00 €.

M. le Maire souligne que nous pouvons nous féliciter, sur le plan local d'avoir des champions comme Valentin AUBRY (champion départemental).

Il est proposé le versement d'une subvention de 100 € au CANOM.

Avis favorable à l'unanimité des personnes présentes avec 21 voix pour dont 1 procuration

Subvention complémentaire CCAS

Il est sollicité de la part du CCAS une subvention supplémentaire de 10 000 € complémentaire à la subvention initiale de 48 000 €

Des travaux de rénovation (peintures, sols, plafonds) de différentes salles au Gite de la Colmont ont été réalisés sans pouvoir être financés en totalité. À la suite d'un dégât des eaux usées, tout le rez-dejardin avait été impact2, de ce fait, la salle de restauration et la salle de convivialité ont été refaites à l'occasion.

M. le Maire rappelle que plusieurs membres du conseil municipal font partis du CCAS et de ce fait ne pourront prendre part au vote.

M. ALLAIN, Mme COTTEAU, Mme CHENE, Mme DOUDARD, M. FOURMOND L., Mme GALLIENNE C., Mme GUERRIER, Mme LHUISSIER quittent la séance le temps des votes Mme FOURNIER prend la présidence de la séance le temps du vote

Avis favorable à avec 12 voix pour dont 1 pouvoir

Levée d'option d'achat anticipé pour la Holding Cousin

Mme CRONIER quitte la séance le temps de cette délibération.

La Holding COUSIN a contracté un crédit-bail avec la commune de GORRON le 01/06/2016 pour un local industriel de 1 300 m² situé au Parc d'Activités des Besnardières. Conformément aux modalités du contrat, la société souhaite lever par anticipation l'option d'achat du local (en € H.T.) :

Bâtiment :207 000.00Travaux (subventions déduites) :24 216.00Total crédit-bail :231 216.00

Locations: 132 000.00

Valeur résiduelle 99 216.00

Les élus de la commission Finances autorisent la proposition de vente de ce bâtiment qui confirme l'avis du service des Domaines.

Avis favorable à l'unanimité des personnes présentes avec 19 voix pour

Demande de subvention DETR

La commune a la possibilité de déposer un projet afin de bénéficier d'un financement de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2024.

Cela concerne la mise en place de mobil-homes au sein du camping de Brilhault à proximité du Parc de Loisirs de la Colmont. Cet espace est destiné à recevoir tous les publics en leur proposant un type d'hébergement alternatif.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses H.T		Ressources	
4 Mobil-homes	139 672.00 €	Etat – DETR	30 000.00 €
Aménagements	12 000.00 €	Commune	121 672.00 €
TOTAL	151 672.00 €	TOTAL	151 672.00 €

Avis favorable à l'unanimité des personnes présentes avec 21 voix pour dont 1 procuration

Commission d'appel d'offres – Désignation d'un membre

Suite au décès de Mme CHOYER en 2019, membre titulaire de la commission d'appel d'offres, il est proposé à l'ensemble de conseil de définir une nouvelle composition.

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation professionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Il est demandé au conseil de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires:

- M. Jean-Marc ALLAIN, président de la commission
- M. René CONEUF
- M. Jean-Jacques ROUSSEAU
- M. Pascal MARTIN

Membres suppléants :

- M. Ludovic DUVAL
- Mme Catherine GALLIENNE
- M. Franck HUBERT

Après dépouillement avec :

16 bulletins

4 blancs

1 nul

Avis favorable à l'unanimité

Prix de vente d'une maison avenue Charles de Gaulle

Une maison d'habitation située avenue Charles de Gaulle à GORRON fait partie du parc immobilier communal (maison cadastrée AB 932 et AB 959).

Ces maisons ont été bâties en 1976 et étaient destinées à l'époque aux maîtres-nageurs et aux employés municipaux. 2 ont été vendues.

Logement composé de 4 chambres, une salle de bain, une pièce de vie, une cuisine, un cellier, un garage

Jardin: 112 m²

Surface habitable: 105 m²

Des travaux ont été réalisés dont des travaux de rénovation énergétique. Des subventions avaient été allouées à la commune pour ces rénovations.

Actuellement une des deux maisons est occupée par une locataire, au titre d'une location avec accession à la propriété. Cette même maison a été estimée à 160 000€. Si cette locataire venait à acquérir ce bien, le montant des loyers versés viendraient en déduction du prix de vente. Si au cours de l'année 2024, la locataire ne souhaite plus en faire l'acquisition, d'un commun accord il a été décidé avec elle, qu'elle devrait quitter les lieux au 31 décembre 2024. Le loyer est actuellement d'un montant de 550€ par mois.

Pour l'autre maison, il est proposé de fixer le prix de vente pour de potentiels futurs acquéreurs : 150 000.00 €

Mme DELANGLE estime que le prix de vente proposé est très élevé compte tenu qu'il n'y a pas de terrain attenant.

M. ROUSSEAU précise que le prix au mètre ² de ce bien s'élève à 650€, or actuellement il faut compter 850€ au m² pour une construction neuve donc ce prix de vente de 150 000€ est tout à fait raisonnable.

Avis favorable à l'unanimité des personnes présentes avec 20 voix pour dont 1 procuration et 1 abstention (Mme DELANGLE)

III ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET SYNDICAT D'EAU

Communauté de Communes du Bocage Mayennais

M. le Maire interroge les différents élus participants aux séances de la CCBM pour connaître les différentes réunions auxquelles ils ont participé.

M. Le Maire indique que le sujet lors de la commission économique, était le volet agricole.

Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais

Les éléments ont été évoqué en début de séance.

IV FIN DE SÉANCE

Questions et informations diverses

M. le Maire interroge les différents élus pour connaître les différentes réunions auxquelles ils ont participé.

<u>L'église</u>: Le chantier avance très bien. Réception du chantier aux alentours de mai-juin 2024. M. le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de trouver des idées pour compléter les financements de ce chantier.

M. FOURMOND demande si l'entreprise qui actuellement passe le nettoyeur à haute pression, nettoie tout le clocher ou également les façades ?

M. CONEUF indique qu'ils ne nettoient actuellement que la façade orientée sud. Il est précisé qu'aucun produit chimique n'est utilisé. Lundi matin, le paratonnerre sera démonté. Cette manipulation se fera avec beaucoup de précision car c'est un élément radioactif. Il sera conditionné dans un emballage spécifique. Un paratonnerre provisoire sera installé sur l'échafaudage. Il a été installé une ferme provisoire le long du clocher ainsi que des traverses afin de renforcer l'édifice.

<u>Récompenses</u>: M. DIVAY informe qu'il s'est rendu en Préfecture la semaine dernière, pour les remises de la médaille de bronze pour le service de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Pour la ville

de GORRON, 3 gorronnais ont été mis à l'honneur pour leur grande implication au sein de leur association : M. Olivier BOUTILLY (secrétaire du GORRON Football Club), M. Gilles COURTEILLE (président de la Retraite Sportive) et Mme Delphine BENOIT COSTANTINI (trésorière du Tennis club). Trophées du Bénévolat : Vendredi dernier s'est tenu la remise des trophées du bénévolat. Environ 200 personnes étaient présentes. M. Régis CHEVALIER, M. Fabien MAROLLEAU, Mme Angélique FONTAINE, Mme Louisette CHEMIN, Mme Catherine DUCHEMIN, Mme Jaqueline CHESNE et Mme Monique BOSSÉ ont été récompensés pour leur implication au sein des associations gorronnaises.

Remise des instruments des classes orchestres: Samedi a eu lieu la remise des instruments aux élèves de 6ème des classes orchestres. Cela fait 20 ans que les classes orchestres existent. Pour l'occasion une manifestation est prévue le 17 février prochain à l'Espace Culturel Colmont. Ce sera l'occasion également de fêter les 60 ans du collège Francis Lallart. La classe orchestre de GORRON est reconnue nationalement, un bel exemple! Un film leur sera consacré et servira de support pour les autres classes orchestres de France. M. le Maire rapporte qu'un livre, retraçant les 20 ans de la classe orchestre verra le jour. Une aide a été sollicitée à hauteur de 500€ pour le financement de ce projet.

M. Le Maire souhaite remercier tous les conseillers impliqués lors des diverses manifestations passées. <u>Label APICITÉ</u>: Lundi prochain, une petite délégation (Mme COTTEAU, Mme CRONIER, M. ALLAIN et M. CHEVALIER) se rendra à PARIS pour la remise de la 2^{ème} abeille. Il est rappelé que nous sommes la seule commune en Mayenne à avoir obtenu ce label.

<u>Nouvelle Gendarmerie</u>: inauguration de la nouvelle gendarmerie le vendredi 8 décembre. Il est rappelé que c'est la communauté de communes du Bocage Mayennais qui a été le principal financeur. La commune a donné le terrain à la CCBM.

RD5: axe GORRON-VIEUVY. Les travaux reprendront courant février 2024 jusqu'en novembre 2024. SERAP Industrie: M. Le Maire a remis 41 médailles de travail à différents salariés de l'entreprise. Pour rappel, cela fait 60 ans que la SERAP s'est développée sur GORRON. M. Eric BOITTIN a repris les rênes de l'entreprise depuis 1994. Une entreprise en plein développement qui travaille à l'international (49%). Dernièrement l'entreprise s'est associée à un grand groupe mondial qui fabrique des robots de traite, ce qui va créer + de 40 emplois sur le site de GORRON. Pour ce faire il faudra repenser à pouvoir proposer des logements. Des mobiles home pourraient être proposer pour répondre à la demande. Travaux bien communaux: les travaux devraient débuter aux HLM de la Colmont ainsi que la création d'un logement au-dessus de Chapi-Chapo. Également le local où se situait les infirmières se verra transformé par un porche au rez-de-chaussée et un logement à l'étage. L'ancien pressing sera réhabilité en 2 logements. L'ancienne BPO sera réaménagé avec possibilité de commerce au rez-de-chaussée et un logement à l'étage.

<u>Téléthon</u>: remerciements à M. LEVEQUE pour son investissement qui a réuni environ 100 personnes <u>Espace Culturel Colmont</u>: des travaux de réfection de plancher sont programmés à partir du 18 décembre 2023. De ce fait ; l'espace culturel Colmont sera fermé pour 15 jours.

<u>Club des Cigales</u>: Il s'agit d'un club d'investisseur pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire. 12 clubs existent à ce jour en Mayenne, aucun sur le Bocage Mayennais. Il s'agit d'un groupe de 10 à 20 personnes qui investit des fonds dans un projet d'entreprise de son territoire, porteur de sens, puis qui accompagne le projet dans la durée. Les membres qui la composent épargnent régulièrement pour investir collectivement et solidairement dans des projets de territoire. Une prochaine réunion est programmée en mairie le 15 janvier 2024.

Des places pour assister à la saison culturelle sont offertes pour chaque représentation à l'ensemble du conseil municipal. M. le Maire rappelle la mise à disposition de ces places et qu'il est dommage qu'elles ne soient pas plus utilisées.

Fin de séance : 22h20

Le secrétaire de séance,

F. HUBERT

Vu et signé

Le maire,